

Toute inscription à la randonnée nocturne « Night Ride by Hope » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque de cadre.

- On entend par organisation / co - organisateurs l'Association Les Portes du Soleil et l'AIERM, situées 1401 route de Vonnnes 74390 Châtel France – Tél + 33 (0)4 50 73 32 54, représentées par Monsieur Georges Coquillard, Président de l'Association Les Portes du Soleil, et Monsieur Bernard Hugon, président de l'AIERM.

- La « Night Ride by Hope » n'est pas une compétition mais une randonnée VTT de nuit, encadrée. Selon l'itinéraire, elle peut se dérouler sur les territoires de la France et de la Suisse. Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

-La « Night Ride by Hope » est ouverte à tous à partir de 14 ans et jusque 75 ans inclus.

Une autorisation parentale spécifique devra obligatoirement être fournie par le représentant légal d'un mineur souhaitant s'engager – Une copie de la carte d'identité du représentant légal et celle de l'enfant mineur devront être fournies lors de l'inscription.

- La randonnée se déroule sur un terrain de montagne avec des risques inhérents à ce milieu (altitude, terrain, météo...). Chaque randonneur doit être apte à la pratique du Vélo Tout Terrain en montagne.

- En cas de force majeure, d'évènement climatique, épidémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la « Night Ride by Hope ».

En cas d'interruption ou d'annulation de la « Night Ride by Hope » sur décision de l'organisation pour quelque raison que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Inscriptions

- Les inscriptions individuelles se font sur le site internet www.passportesdusoleil.com dès le 5 février 2020 à 10 heures (heure française – GMT+1) et jusqu'au 5 juin 2020 (sous réserve de disponibilités).

- La randonnée se déroule uniquement le vendredi 26 juin 2020 aux Gets. 50 places sont disponibles.

-Les pièces à fournir lors du retrait des inscriptions sont les suivantes :

- La confirmation d'inscription à la randonnée ou la carte nationale d'identité ou copie de la carte nationale d'identité du participant ou de son représentant légal si celui-ci est mineur,
- Autorisation parentale en cas d'inscription d'un mineur de plus de 14 ans révolu

- Toute inscription incomplète et / ou non réglée ne sera pas prise en compte.

- Tarif « Night Ride by Hope » : 15 €

Cette somme inclut : un barbecue, l'encadrement de la randonnée, l'accès aux remontées mécaniques, l'assurance participant, une plaque de cadre nominative devant obligatoirement être apposée par le participant sur son vélo, des attaches pour la plaque.

- Frais d'inscription en sus (frais de gestion et frais bancaires) : 1 €. Frais non remboursable.

- Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Ainsi toute personne participant à l'évènement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.

Garantie annulation

- L'organisation propose une "garantie annulation" à 3€ par inscription, valable pour la « Night Ride by Hope » uniquement et seulement le jour de la participation prévue.

Elle permet à son souscripteur d'être remboursé, en cas d'annulation de sa participation de son fait, du montant de son inscription (hors frais d'inscription indiqués ci-dessus) et de ses éventuelles options dans les cas suivants : accident, maladie, hospitalisation, cas de grossesse, décès de lui-même, de son conjoint ou concubin notoire, de ses ascendants ou descendants au premier degré, dans les trente jours précédant l'évènement.

Le montant de 3€ souscrit pour la garantie annulation, ne peut quant à lui en aucun cas être remboursé.

- Toute demande de remboursement devra parvenir par écrit (mail : inscription@portesdusoleil.com ou courrier à : Inscription Pass'Portes du Soleil MTB, 1401 route de Vonnnes 74390 Châtel) à l'organisation accompagnée des justificatifs correspondants (certificat médical pour contre-indication à la pratique du VTT, etc...) avant le début de la manifestation.

Toute demande de remboursement faite à partir du jour de participation prévu (c'est-à-dire pendant et/ou après l'évènement) ne sera pas prise en compte.

- Les remboursements seront effectués par l'organisation dans les 2 mois qui suivent l'évènement, par chèque ou virement bancaire (RIB à fournir dans cette perspective).

Pour les remboursements par virement bancaire, notamment vers l'étranger, les frais d'opération resteront à la charge du participant et viendront en déduction du montant à rembourser.

- Si la garantie annulation n'a pas été souscrite, il ne sera procédé à aucun remboursement, pour quelque raison que ce soit.

- Le participant ne pouvant pas prendre part à l'évènement indiquera l'identité de son remplaçant qui reprendra son inscription telle quelle, sans aucun changement et communiquera toutes les informations nécessaires à son enregistrement à l'organisation. Ce changement pourra uniquement s'effectuer si l'organisation est prévenue avant le 31 mai 2020.

Responsabilité – Assurance

- L'organisation souscrit pour chaque participant payant une assurance individuelle ; cf. conditions sur www.passportesdusoleil.com.

- Seuls sont couverts par cette assurance les participants ayant payé leur inscription à la « Night Ride by Hope », porteurs d'une plaque de cadre à leur Nom et Prénom et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours ...).

- Les invités, partenaires, exposants, journalistes sont invités à souscrire cette assurance auprès de l'organisation et / ou à s'assurer qu'ils sont bien couverts de façon individuelle ou pris en charge par l'assurance de leur employeur. En cas d'accident, les frais de secours ne seront pas pris en charge par l'organisation et le participant s'engage à les payer.

- Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels des participants. L'organisation ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

- L'organisation contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation et gérées directement par les Portes du Soleil, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs. L'assurance Responsabilité Civile Organisateur s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.

Equipement

- Le port d'un casque rigide en bon état avec jugulaire attachée et des gants adaptés à la pratique du VTT est obligatoire. Un participant ne justifiant pas de cet équipement pourra se voir interdit de prendre part à la randonnée.

- Les protections (telles que coudières, genouillères et dorsales) sont vivement recommandées par l'organisation.

- Vélo recommandé par l'organisation : Mountain Bike enduro tout suspendu (environ 140-160mm de débattement). Il est nécessaire d'avoir un vélo en bon état de fonctionnement.

- Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

Comportement

- Le respect du code de la route par les participants est obligatoire sur les portions ouvertes à la circulation.

- La randonnée peut traverser la frontière franco-suisse. En conséquence, les participants devront obligatoirement être en possession de leurs papiers d'identité en cours de validité.

Sur le terrain

- Le retrait des plaques ne sera possible que le jour même de la randonnée.

- La plaque de cadre personnelle et respectant le jour de circulation doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité. Cette plaque de cadre devra restée apposée pendant toute la durée de la « Night Ride by Hope ».

- Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

- Tout abandon devra être signalé à l'organisation. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

- Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du Vélo Tout Terrain et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours notamment pour des raisons de sécurité.

- Chaque participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. En cas de refus quant à la réception de telles communications, le participant devra en informer l'organisation en lui indiquant ses noms, prénom, adresse.